

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet GAEC HOURQUEBIE sur la commune principale de l'AIOT 190 Chemin du Moulin 64120 Gabat.

La référence de votre dossier est A-4-UNNPZ6N5Q5 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 23/04/2024 à 16h53 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **37889244200013**

Organisme : **ORIZIO**

Fonction : **referente élevage et environnement**

## Personne morale

N° SIRET **34297284100015**

Raison sociale **GAEC HOURQUEBIE**

Forme juridique **GAEC**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**route de sauveterre**

**190 chemin du moulin**

**64120 GABAT**

## Signataire

Qualité : **associé du GAEC HOURQUEBIE**

## Référent

Fonction : **referent elevage et environnement**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **GAEC HOURQUEBIE**

Description des activités :

La présente déclaration concerne la restructuration et extension d'un atelier bovins lait existant, actuellement déclaré au RSD Le projet est intégré dans le cadre de l'installation de 2 jeunes sur l'exploitation au sein du GAEC HOURQUEBIE créé à l'occasion avec leur père Bernard. Il consiste à : - rénover le bâtiment actuel avec passage en litière accumulée + aire d'exercice . Cette partie sera réalisée grâce à un nouvel agencement et l'agrandissement du bâtiment essentiellement coté Nord et Est ( cf.plan de masse). L'ensemble des ouvrages de stockage existants seront conservés avec le système actuel d'hydrocurage. La salle de traite sera déplacée et complètement changée avec 20 postes en ligne et Traite arrière. - construire un bâtiment pour les vaches taries et quelques génisses de 18 x 12 - Aménager un bâtiment suite à la reprise d'un site d'exploitation bovins viande avec stabulation libre situé à environ 600m du siège d'exploitation. Le bâtiment sera aménagé avec une partie stockage coté Nord-Est et une partie logement pour les génisses laitières. Cette reprise intègre également la présence d'une fosse à lisier non couverte permettant d'augmenter la capacité de stockage des effluents liquides par transfert d'un site à l'autre. L'ensemble des bâtiments permettra l'élevage de 96 mères et la suite

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

### Localisation de l'installation

Adresse **190 Chemin du Moulin 64120 Gabat**

X : 372272

Y : 6259754

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2101	2101-2-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre de vaches 96 u	D	96 meres

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduelles, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

**-836 Tonnes de fumier issu des aires de couchages des vaches laitières, du bâtiment vaches taries et du bâtiment des génisses -977m<sup>3</sup> de lisier -868m<sup>3</sup> d'effluents de la salle de traite ( 1 x 20 postes en traite arrière) -860 m<sup>3</sup> d'effluents liquides supplémentaires dus à la pluviométrie Le pl d'épandage de 59.32Ha ( sur une base de près de 91Ha) tient compte des restrictions règlementaires avec une distance la plus restrictive c'est à dire à 100m, soit sur la base de l'épandage de lisier à buse palette. Cependant, l'éleveur se réserve le droit d'épandre à 50m (lisier avec pendillards) ou 15m( fumier très compact),, soit près de 10 Ha supplémentaires épandables. Le récapitulatif des parcelles d'épandage fait état de nouvelles parcelles représentant 27Ha épandables(ilots 10 a 17). Ce sont des ilots récemment rajoutés suite à une reprise d'exploitation. Ces ilots sont en cours de déclaration au niveau de la PAC et sont considéré comme " en propre"**

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
064021677	GAEC HOURQUEBIE	1 2 3 4 5
064021677	GAEC HOURQUEBIE	6 7 8 9
064021677	GAEC HOURQUEBIE	10 11 12
064021677	GAEC HOURQUEBIE	13 14 15
064021677	GAEC HOURQUEBIE	16 17

Surface totale du plan d'épandage (en ha) **59**

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **8470**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **8470**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **0**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **8470**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **0**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **6**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**déchets faibles <1100l/semaine emballage, avec ordures ménagères/ tri -> déchetterie de St Palais  
Recyclage adivalor pour les contenants désinfectants, lessives laiteries... Lutte contre la  
prolifération des insectes et rongeurs Collecte des cadavres -> aire d'équarrissage + aire couverte  
( Bâche) -> entreprise équarrissage ATEMAX Produits vétérinaires stockés dans la pharmacie et  
recyclés par les collectes dédiée**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

### Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**borne incendie situé dans le carrefour juste avant l'exploitation ( situation à 240m du bâtiment  
d'élevage)**

### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet  
de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent  
pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?  
**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la  
preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)